

ARRETÉ DU MAIRE N° 2025/22
PORTANT AUTORISATION DE POSE D'UNE BENNE SUR LE
DOMAINE PUBLIC
9 bis rue du Clos

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU l'ordonnance n°59-115 du 07 janvier 1959 modifiée relative à la voirie des collectivités locales.

VU l'arrêté préfectoral n°5883 du 09 janvier 1967 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la demande de Monsieur DE ARAUJO de poser une benne.

ARRETÉ

ARTICLE 1^{er} : La mise en place d'une benne, au 9 bis rue du Clos est autorisée du 13/03/2025 au 19/03/2025 uniquement (soit 7 jours).

ARTICLE 2 : La signalisation, l'éclairage et la mise en sécurité seront mis en place par la société SARL ARAUJO sous son contrôle et sa responsabilité

ARTICLE 3 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à** :

- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,

Darvault ; le 12/03/2025

Le Maire
Fabrice JEULIN

